

Plan Stratégique de Gestion des Déchets Solides de la Commune de Ndande

Contexte

La gestion des déchets solides est l'une des compétences transférées par l'Etat sénégalais aux communes. Cependant, le transfert de ces compétences n'a pas encore été suivi d'un transfert des moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour mettre en place un système durable et préservant les populations et l'environnement des nuisances que causent les déchets. C'est la raison pour laquelle les autorités de la Commune de Ndande ont autorisé en 2010 le GIE Environnement et Développement socio-économique (ENDE) à se lancer dans la gestion des ordures ménagères auprès des ménages de la Commune. Auparavant, les ménages se débarrassaient comme ils le pouvaient de leurs ordures, soit en les déposant elles-mêmes dans les espaces « libres » de la Commune, soit en faisant appel à des charretiers informels pour cela.

La Commune souhaite désormais aller plus loin, et planifier ses activités en la matière, de la pré-collecte au traitement des déchets. C'est pourquoi elle a décidé, dans le cadre d'un projet de gestion de proximité des déchets ménagers conçu avec ses partenaires techniques et financiers, d'élaborer un plan stratégique de gestion des déchets solides (PSGDS). Ce PSGDS devra définir, de façon participative, la politique de la Commune en matière de gestion des déchets pour les prochaines années afin d'assurer un progrès continu et durable en la matière. Sa méthode d'élaboration devra permettre de prendre en compte les attentes des populations et de faciliter son appropriation par les autorités communales. Sa réalisation sera également l'occasion de faire de la sensibilisation auprès des citoyens de Ndande.

Pour réaliser ce PSGDS, la Commune mettra en place une commission ad hoc. L'opérateur de mise en œuvre du projet **Yelen Sénégal**, avec l'assistance technique du Centre Ecologique Albert Schweitzer (**CEAS**) et de l'Institut Africain de Gestion Urbaine (**IAGU**), sera chargé de renforcer les capacités de cette commission et de l'accompagner dans le choix des options stratégiques à prendre pour la Commune. Cette commission validera finalement le PSGDS, avant de le transmettre au Conseil Municipal pour approbation.

Objectif

L'objectif est d'élaborer un Plan Stratégique de Gestion des Déchets Solides pour la commune de Ndande de façon participative, sous maîtrise d'ouvrage communale. Dès réception officielle du PSGDS par le Conseil Municipal, les autorités communales devront pouvoir le mettre en œuvre : il devra donc être réaliste et réalisable immédiatement, approprié aux capacités financières, techniques et organisationnelles des autorités communales.